

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député de l'Assemblée

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements : — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :
C. THÉNESY
Imprimeur de M. de La Roche, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne service pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Echéance du 31 Décembre

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de vouloir bien, vu l'importance de cette échéance et l'encombrement qui se produit ordinairement à cette époque dans les bureaux de l'administration des Postes, se préoccuper à l'avance et nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée, s'ils désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du journal.

NOUVELLES DU JOUR

27 décembre.

C'est demain samedi, dans la matinée, que M. Thiers et la première sous-commission des Trente conféreront ensemble. On a eu quelque peine à fixer le jour de l'entrevue et à lever, parait-il, des susceptibilités d'étiquette. La sous-commission aurait désiré que le président de la République se rendît auprès d'elle, mais on annonce que c'est décidément elle qui se déplacera. M. Thiers lui a fait dire, par l'intermédiaire de M. de Larcy, qu'il était prêt à la recevoir. Les relations, comme on le voit, sont toujours très serrées de part et d'autre. Cette conférence aura-t-elle une importance décisive? Il ne faut pas l'espérer. On s'échangea probablement que des vœux très généraux sur les questions en litige. M. Thiers ne peut ni venir s'engager à fond, prendre des mesures invariables et précises; il ne se liera pas les mains; il veut, selon une expression qu'on lui prête, « voir venir ces messieurs ». De son côté, la sous-commission prétend laisser toute l'initiative au gouvernement et amener ce dernier à jouer cartes sur table, tout en cachant elle-même son jeu.

On peut prévoir que dans ces conditions la partie ne s'engagera pas très sérieusement demain et que l'entente ne s'établira pas sur le fond des questions ni avec la netteté du fait accompli, en supposant même qu'elle s'établisse. L'accord et la paix ne sont faciles qu'avec des hommes de bonne volonté et malheureusement les Trente ont prouvé plus d'une fois que le *Pax hominibus bonae voluntatis* n'est point fait pour eux.

Le centre droit vient de donner signe de vie. Un projet contre les journaux, qui a obtenu, dit-on, l'adhésion d'une partie notable de ses membres. Ce projet, présenté par M. Tallon à la commission des Trente, est relatif à un ensemble de réformes constitutionnelles. Il s'occupe de la création d'une seconde Chambre, il confère au président de la République le droit de veto, il organise la responsabilité ministérielle.

L'article I est conçu en ces termes : « Dans le mois qui précédera la date que l'Assemblée nationale aura fixée ultérieurement pour sa séparation, il sera pourvu à la nomination d'une Chambre haute. » Le mode de nomination, la durée des pouvoirs et les attributions de cette Chambre haute ne sont pas déterminés dans le projet. M. Tallon laisse à l'Assemblée nationale le soin de régler à son gré ces questions.

Les articles 3 et 4 stipulent que « toute discussion dans laquelle interviendrait le président ne pourra être suivie d'un vote immédiat » et que le veto sera suspensif, mais sans fixer de délai.

L'article 5 porte que « le président de la République et les ministres sont responsables chacun en ce qui concerne de tous les actes du gouvernement et de l'administration. »

Il y a bien des objections à faire à l'ensemble de ces dispositions. On y voit percer déjà d'une velléité ultra-conservatrice. Le grand défaut du projet est de passer par-dessus les nécessités de l'heure actuelle et de ne résoudre aucune des difficultés de la crise ou nous sommes. La tâche de la commission des Trente est de chercher à établir le plus tôt possible nos factions route ensemble.

C'était à désespérer. Marthe alla au buffet, il la suivit; elle revint à la salle d'attente, il la suivit encore; elle était comme un oiseau que chasse un milan, et elle commençait à perdre la tête; l'inquiétude, la honte, la honte surtout, lui donnaient la fièvre; elle n'avait pas imaginé qu'on pouvait être exposé à un pareil supplice.

Une fois encore, le compartiment réservé la délivra de son persécution jusqu'à Montrejeu. Là, elle se retrouva toujours fidèle, toujours souriant.

Mais ce n'était pas le seul ennui qui l'attendait; il était trop tard pour continuer sa route, il n'y avait plus de diligences pour Tarbes ou pour Bagnères, et il fallait coucher à Montrejeu.

Ce voyage ne finirait donc jamais; c'était une nouvelle nuit à passer à l'hôtel, avec cet officier pour voisin sans doute.

Cette crainte se réalisa : Marthe était à peine enfermée dans sa chambre qu'elle entendit le sous-lieutenant s'installer dans la chambre voisine; il paraissait joyeux et il chantait à mi-voix.

Marthe passa l'inspection de sa chambre; il n'y avait pas de communication avec la chambre voisine et la porte était garnie d'un solide verrou. Rassurée de ce côté, elle voulut pousser les précautions plus loin, et descendant doucement, elle alla au bureau des visiteurs où elle avait retenu une place de coupe pour le lendemain matin.

— Est-ce que vous avez encore des places? dit-elle au buraliste; je voudrais deux ou trois.

— C'est impossible; à peine êtes-vous sortie que les deux places qui restaient ont été prises.

— Par qui, s'il vous plaît?

— Par un officier de hussards.

Ainsi fixée dans ses craintes, Marthe voulut essayer de déjouer cette combinaison, et le

sible un *modus vivendi* entre l'Assemblée nationale et le gouvernement de la République. Au lieu de se placer à ce point de vue, M. Tallon se préoccupe surtout de l'avenir. La seconde Chambre ne serait créée que dans un an, dans deux ans peut-être. D'ici là nous sommes condamnés à rester dans l'impasse ou l'éternel conflit de la majorité et de M. Thiers nous a mis. Il faut au pays des mesures tout autres. La situation actuelle est intolérable, et c'est à bref délai qu'il convient d'y porter remède.

Les journaux sont très-sévères dans le jugement qu'ils portent sur la véracité de M. de Gramont. Nous ne nous ferons pas l'écho des appréciations très-raides que les affirmations du fameux diplomate ont provoquées. L'incident en lui-même n'a rien de nouveau. On a vu souvent des notes diplomatiques paraître échauffées, ce sujet entre les cabinets de Versailles et de Vienne. La *Correspondance républicaine* dément cette rumeur. « C'est encore, dit-elle, un des faux bruits du Figaro. » La même correspondance ajoute que des députés songeaient à interrompre le gouvernement afin que la lumière se fasse, une fois pour toutes, et qu'il soit bien prouvé à tout le monde que l'empire s'est jeté tête baissée dans la lutte sans avoir rien derrière lui, ni armée à l'intérieur, ni alliance au dehors. Au surplus, de tous les côtés il se confirme que M. de Gramont n'est soutenu dans ses allégations que par la presse inféodée aux intérêts du parti bonapartiste et par quelques journaux autrichiens hostiles à la personne et à la politique du comte de Beust. Notre impression est qu'on a fait autour de cette affaire beaucoup plus de bruit qu'elle n'en mérite.

La crise ministérielle de Berlin est terminée. M. de Bismarck cède la présidence du conseil des ministres du Prusse au comte de Roon, doyen d'âge. Il reste ministre des affaires étrangères de Prusse et chancelier de l'empire. Cette solution est assez bizarre. On pense généralement qu'elle n'est que provisoire. Elle aggrave les difficultés plutôt qu'elle ne les élève. L'expédition des affaires était devenue difficile alors que M. de Bismarck présidait le cabinet avec l'autorité qui lui appartenait, et il n'y a pas lieu d'espérer que M. de Roon, qui n'est que président d'âge, obtienne de meilleurs résultats. Tel qu'il est, le gouvernement prussien manque plus que jamais d'homogénéité. Les organes dévoués à M. de Bismarck ne cachent pas leurs espérances; ils déclarent ouvertement que la situation nouvelle ne peut durer longtemps.

Ce retard apporté aux projets du prince est-il un échec pour son influence? Toutes les apparences tendent à le faire croire, mais il faut se délier des apparences. Quoi qu'il en soit, on répand le bruit que M. de Bismarck a décidément voulu aller trop vite en besogne, d'une part contre le parti féodal, et d'autre part contre le parti clérical, et que ses adversaires l'ont contraint cette fois à enrayer sa politique.

La question de la suppression de la mairie centrale de Lyon ne paraît pas devoir avancer aussi rapidement que le désiraient sans doute les promoteurs de cette affaire. D'après des renseignements que nous recevons de Versailles; le gouvernement, qui avait été presque décidé après la visite de M. le préfet du Rhône, le serait beaucoup moins aujourd'hui, à la suite surtout des démarches faites par plusieurs députés du Rhône. M. le Royer notamment, dont la modération est fort connue.

D'autre part, nous sommes en mesure, d'après des informations très-certaines et très-formelles, de maintenir ce que nous disions ces jours derniers, à savoir que ce n'est pas la suppression de la mairie centrale qui est le but auquel on veut arriver, mais qu'il s'agit bien d'arriver, par étapes, à la suppression du conseil municipal lui-même et

à son remplacement par une commission, — c'est-à-dire à la suppression de notre liberté municipale.

Nous avons le ferme espoir que le gouvernement ne se laissera pas entraîner dans cette voie funeste.

Le Temps assure que le projet de réorganisation militaire, qui ne tardera pas à être déposé sur le bureau de la Chambre, est définitivement établi sur les bases suivantes :

Il y aura quatre armées, comprenant chacune trois corps d'armée; chaque corps d'armée comprendra deux divisions d'infanterie; chaque division, deux brigades; chaque brigade deux régiments; un bataillon de chasseurs, des corps de cavalerie et d'artillerie, seront attachés à chaque division. Résumé : 4 armées, 12 corps d'armée, 36 divisions, 72 brigades.

Il suit de là que les régiments d'infanterie seront au nombre de 144; or, on n'en compte présentement que 134; c'est pourquoi le ministre proposerait la formation de 10 nouveaux régiments : 1 de tirailleurs algériens et 9 d'infanterie de ligne.

Nous avions déjà annoncé cette combinaison comme probable.

Onze corps d'armée seront placés en France et un en Algérie. Quant à l'armée territoriale, ajoute le Temps, il paraît qu'on s'en occupe fort peu et qu'on voudrait même ne pas s'en occuper du tout.

L'Abolition de l'Esclavage à Puerto-Rico.

L'Assemblée est en vacances, et la tribune française reste muette; peut-être le moment est-il favorable pour tourner nos regards vers l'Espagne et la féliciter de la courageuse réforme qu'elle vient d'accomplir. Le ministère de M. Ruiz Zorilla a fait adopter par les deux chambres l'abolition de l'esclavage à Puerto-Rico. L'entreprise était difficile, et il a fallu plus d'énergie et d'esprit de suite qu'on n'est habitué à en trouver dans un ministère espagnol, pour vaincre la résistance qu'a rencontrée cette salutaire réforme. Un moment l'Espagne entière a paru se soulever; les chambres de commerce de toutes les villes ont protesté; les journaux de Madrid se sont coalisés, et il s'est formé une réunion d'hommes politiques de tous les partis pour combattre la mesure proposée; la cabinet lui-même s'est troublé; et, trois ministres ont donné leur démission. Mais on n'avait vu tant de passions soulevées à la fois, et comme le plus brave nom ne manque jamais aux plus vilaines choses, les partisans de l'esclavage s'indignaient tout simplement les *protecteurs des intérêts d'outre-mer*.

Héureusement, les défenseurs de la réforme, MM. Ruiz Zorilla et Martos ont résisté; la majorité les a soutenus dans les deux chambres, et aujourd'hui l'on peut dire que l'esclavage est aboli. Mais ce n'est pas seulement l'adoption de cette mesure que je désire signaler; je voudrais aussi appeler l'attention sur la part prise à cette discussion par M. Castelar et sur le discours qu'il a prononcé; ce discours nous intéresse à plus d'un titre.

M. Castelar est aujourd'hui le plus grand orateur de l'Espagne. De bonne heure professeur à l'Université de Madrid et directeur d'un journal important, il est entré jeune dans la politique; destitué pour ses opinions républicaines, condamné à mort après l'insurrection de 1860, il était naturellement désigné au choix des électeurs pour la Constituante de 1868, où il se fit tout de suite remarquer par une éloquence, qui rappelle, sous bien des rapports, celle de « l'amant. Rédu à la Cour de cassation, il n'avait pas encore pris la parole, et je n'explique assez bien la raison de son silence. L'Espagne subit en ce moment une crise extraordinaire. Le roi Amédée s'est détaché des conservateurs qui l'avaient appelé au trône, pour confier le pouvoir aux radicaux, c'est-à-dire (il ne faut pas l'oublier) à ceux qui veulent le maintien de la monarchie avec le plus de liberté possible. Le ministère Ruiz Zorilla est quelque chose comme le

ministère Ollivier de l'Espagne. Dans cette situation, que peut faire le parti républicain? Renverser les radicaux pour les remplacer? Il n'y songe pas; les renverser au profit du parti conservateur? Il le commettrait une faute grave et nuirait à ses propres principes, que le ministère radical, il faut le reconnaître à son honneur, applique presque partout. C'est ainsi que l'Espagne jouit en ce moment, sans aucune restriction, du droit de réunion, du droit d'association, de la liberté de la presse. Le parti républicain se tient donc dans l'expectative, et son plus grand orateur avait jusqu'à présent gardé le silence.

Il a rompu avant-hier pour plaider une grande cause, celle de la liberté humaine, et demander l'abolition immédiate de l'esclavage. S'il s'était borné à discuter cette question, je me contenterais de vous dire qu'il a parlé avec son éloquence habituelle; mais M. Castelar ne se laisse jamais enfermer dans le cercle d'un peu étroit d'une question particulière. Sur la nécessité d'abolir l'esclavage et de l'abolir immédiatement, il n'aurait eu qu'à recommencer l'admirable discours que William Pitt prononça au commencement de ce siècle, devant la chambre des communes. M. Castelar s'est placé à un autre point de vue; il a demandé l'abolition immédiate de l'esclavage, comme le seul moyen d'entretenir entre l'Espagne et les colonies des relations qui ne devaient pas périr; il s'empare de cette idée pour montrer comment l'Europe a civilisé l'Amérique, jusqu'au jour où l'Amérique, par l'exemple des États-Unis, a pu, elle aussi, donner des leçons à l'Europe, par le spectacle de ses institutions républicaines. L'Américain Lincoln a aboli l'esclavage aux États-Unis au même temps que l'empereur Alexandre abolissait le servage en Russie; aujourd'hui c'est le tour de l'Espagne. Ainsi le veut la loi du progrès et le développement de la démocratie qui, renversant peu à peu les rois de droit divin, s'est établie à Rome, a transformé l'Autriche, et fait de la France une république.

Permettez-moi, dit alors l'orateur, permettez-moi de saluer cette nation voisine, car, malgré ses grands désastres, elle n'a pas désespéré d'elle-même, et elle a confiance aujourd'hui dans la vertu de la démocratie et dans la puissance de la république. Mais il y a dans ce discours un passage qui m'a particulièrement touché, c'est celui où indiquant le génie de certaines populations désignées pour servir d'intermédiaires entre des races différentes, M. Castelar arrive à parler de notre chère Alsace. « Quelle partie ce serait pour le monde, si nous devions renoncer à l'espérance de voir l'Alsace revenir à la France! Les Alsaciens sont à la fois allemands et français; allemands par leur origine, français par leur nationalité; ils savent les deux langues comme on le sait seulement quand on peut les apprendre dès le berceau; ils traduisaient les œuvres du génie latin en allemand et les communiquaient au nord de l'Europe, ils traduisaient les œuvres du génie allemand en français, et les communiquaient à l'Occident. Quelle perte pour le progrès et la combinaison des idées, si l'Alsace devait rester allemande. »

Voilà de nobles paroles, et que nous devons recueillir avec avidité, car, elles n'indiquent pas seulement des vœux d'une philosphie élevée; elles nous témoignent une sympathie trop précieuse pour être négligée, et quant à moi, je veux en remercier M. Castelar du fond de mon cœur. Après ce discours, plusieurs fois interrompu par les applaudissements unanimes de la Chambre, le ministre des affaires étrangères, M. Martos, a pris la parole pour s'associer aux sentiments exprimés par M. Castelar, et déclarer que dès ce moment les esclaves de Puerto-Rico étaient libres. La Chambre a adopté à la majorité de 214 voix contre 12 la proposition du gouvernement. Ainsi tombent vaincus par l'éloquence et la raison les efforts de ceux qui pour maintenir une odieuse injustice, n'avaient pas craint même de surexciter le sentiment national; relevant avec amertume quelques paroles du message de Grant, en faveur de l'abolition de l'esclavage dans l'île de Cuba, ils affectaient de voir dans ces conseils une intervention étrangère, et allaient jusqu'à prétendre que depuis 1823 l'Espagne n'avait pas été soumise à une pareille humiliation. C'est vraiment bien comprendre l'honneur national, que de le placer dans le maintien de l'esclavage.

peu de temps. — Eh bien! je vais au-devant de lui. — Par la *pinède*, et après toujours le chemin d'autrefois.

LV.

Dans sa première enfance, surtout pendant les premières années qui avaient suivi la mort de sa mère, Marthe était souvent venue à Laquetterie. M. Donis n'était point alors propriétaire de Château-Pignon, il n'avait pas de maison de campagne, et, quand Marthe avait besoin de prendre l'air ou bien quand elle avait éprouvé une indisposition d'enfant, c'était à Laquetterie qu'on l'envoyait avec sa vieille bonne qui l'élevait. Ainsi à plusieurs reprises elle avait fait de longs séjours chez son grand-père.

A cette époque, des relations suivies presque intimes liaient le beau-père et le gendre; M. Donis venait quelquefois passer la journée du dimanche dans la lande, et de son côté M. Azimbert venait aussi visiter assez souvent son gendre à Bordeaux.

Mais peu à peu avec le temps et plus encore avec la fortune, ces relations s'étaient refroidies. A mesure que M. Donis avait grandi, les points de contact et de sympathie qui existaient entre le beau-père et le gendre avaient diminué.

M. Azimbert était une espèce de paysan du Danube; s'il n'avait point le regard de travers et le nez tortu, il avait la barbe fournie, surtout il avait de l'homme de Marc-Aurèle le parler droit, franc et rude.

Pour dire les choses telles que son honnêteté les sentait, il ne mettait pas de gants, et sa langue naïve ignorait l'art des périphrases. Quand M. Donis était devenu député de la Gironde, le père Azimbert avait tenu, au milieu du monde officiel qui fréquentait la maison de son gendre, des discours embarrassants pour

C'est que l'Espagne est dans une situation difficile; je viens de parcourir ce pays dans toute son étendue, et à côté de grands éléments de bien des misères, j'ai surpris le secret de bien des misères. Le parti radical gouverne au milieu d'ennuis, il soutient un roi d'origine étrangère, et tandis que par la politique, il met contre lui en même temps les républicains et les conservateurs, il voit grandir de tous côtés la guerre civile. Dans le nord, les carlistes entretiennent une insurrection, qui, évidemment, n'a aucune chance de succès, mais trouble et ravage deux provinces; le midi et tout le littoral de la Méditerranée appartient au parti républicain, que quelques tentatives factieuses peuvent compromettre, mais dont les véritables chefs se tiennent dans une sage réserve, en attendant une occasion qui peut-être ne tardera pas à se présenter. Je n'oserais donc pas attendre une longue durée au parti radical, mais il aura du moins marqué son passage au pouvoir par une grande et glorieuse réforme. Quoi qu'il arrive, MM. Zorilla et Martos garderont dans l'histoire l'honneur d'avoir aboli l'esclavage; c'est pour des hommes d'état une assez belle récompense, et M. Castelar a eu raison de s'associer à la gloire d'une aussi belle et importante réforme.

Hermite REYNALD.

COURRIER DE PARIS

26 décembre.

Je reviens de la rue Faubourg-Saint-Honoré où toutes les pompes républicaines se déployaient à l'Élysée en l'honneur des ambassadeurs japonais. Ces orientaux, fort distingués à ce qu'on dit, mais assez laids, étaient au nombre de huit, et sont arrivés à la résidence présidentielle en trois carrosses et en costumes d'autant plus bizarres qu'ils étaient tout à fait européens. Pantalons blancs à large bande d'or; habit bleu à la française assez semblable à celui des anciens seigneurs, mais chargés de broderies étincelantes; enfin, *horresco referens*, chapeau à queue et à plumes blanches et noires, dont ils se servaient, du reste, comme s'ils n'avaient fait que cela toute leur vie.

M. Feuilleton de Conches, en simple habit noir, les précédait, et un peloton de cuirassiers en grande tenue les escortait. Le pourtour de la cour de l'Élysée était occupé par un régiment de ligne avec sa musique, laquelle eut l'obligance, à l'entrée de ces personnages, de jouer une sorte d'*olla-podrida* composée sur des airs japonais et apprise tout exprès pour la circonstance. M^{me} Desnoes, M. Blovitz, l'éternel correspondant du Times, et d'autres familiers de la haute du perron.

L'entrevue avec le « petit homme » dura vingt minutes, après quoi le départ eut lieu avec le même cérémonial; M. de Rémusat conduisit les ambassadeurs jusqu'à leur voiture, et M. Thiers a dû, quelques instants après, se rendre à la manutention du quai Billy qu'il avait l'intention de visiter.

Quel peuple aimable nous faisons, et comment diable nos gouvernements s'arrangent-ils pour qu'on ne nous aime pas à l'étranger! Personne ne fait pour les étrangers autant de frais que nous. Balzac, dans un de ses romans, le *Cousin Pons*, rapporte un trait de coquetterie féminine à Paris tourner la tête la plus solide, et ajoute : « Il n'y a que les Françaises pour inventer ces sortes de trappes. » Eh bien! il n'y a que nous aussi pour enguirlander des étrangers d'attentions aussi exquises. Aller jouer à ces Japonais des airs de leur pays! Ce ne sont pas des Anglais qui auraient trouvé cela; ou, qui auraient daigné s'en servir. Oui, décidément, nous sommes un peuple aimable.

Cette réception diplomatique est la première qui ait lieu chez M. Thiers avec cet appareil, et elle a eu lieu à Paris. Qu'en dira le bon M. Dahlgren? Vous savez que ce député bretonnait voulait absolument que l'Assemblée ne se séparât pas l'année jour sans laisser derrière elle une commission de permanence, et nous n'y avons échappé, dit-on, que parce que M. Thiers a promis de s'acquiescer à Paris que des actes de la vie privée. Aussi les réceptions du 1^{er} janvier auront-elles lieu à Versailles, ce qui, par parenthèse, n'amusera pas beaucoup

les corps constitués obligés de passer la journée en wagon, surtout s'il se remet à pleuvoir. Mais on n'avait pas prévu les Japonais; on ne pense pas à tout.

Pour le moment, quoique le baromètre porte les indications les plus pessimistes, il fait un ciel de printemps. A minuit, hier, il y avait 14 degrés sur le boulevard, et je vous laisse à penser quelle foule! Les barriques, par enchantement, se sont élevées comme par elles-mêmes de très-haut pour la vue. Ce n'est plus, comme les autres années, ces petits établissements construits d'une manière uniforme. La ville a, cette fois, livré le terrain gratuit aux industriels, mais elle a gardé ses planches, et chacun a apporté son petit matériel, mais l'aspect général n'est pas moins gai, et il me semble que les acheteurs sont assez nombreux.

M. Thiers a visité l'intérieur du nouvel Opéra. On le dit émerveillé des splendeurs artistiques que MM. Garnier, Lenoir et Viollet lui ont montrées, et il leur a adressé de vives félicitations.

Quant à l'extérieur il ne paraît pas que son opinion ait beaucoup changé sur le monument, qu'il a qualifié autrefois « de colossale bêtise ».

On a beaucoup remarqué la prestesse avec laquelle le vieil homme d'Etat a grimpé les interminables marches qui conduisent au sommet de la coupole, dont la hauteur n'est pas très inférieure à celle des tours de Notre-Dame.

M. Barthélemy Saint-Hilaire dit que la santé du président n'a jamais été meilleure, et qu'il n'y a eu une audience l'autre jour en a été frappé.

Un des événements du jour est certain article paru ce matin dans la *Republique française*, et au sujet duquel nous apprendrons probablement du nouveau d'ici vingt-quatre heures. Cet article est une réponse au *Pays*, qui, par la plume de M. Paul de Cassagnac, s'était violemment attaqué au personnel du journal en question, se plaignant, du reste, de n'y trouver aucune signature.

La *Republique* réplique à cela que la suppression de la signature, système adopté par les meilleurs journaux de France et par tous ceux de l'étranger, est fondée sur des motifs qu'elle ne prendra pas la peine d'expliquer au *Pays*, attendu qu'il n'est pas en état de les comprendre. Mais elle ajoute que quand cet écrivain voudra trouver un répondant, il n'aura qu'à se présenter.

Or, quel est l'écrivain ainsi mis en demeure? Ni plus ni moins que le terrible Paul de Cassagnac, suffisamment désigné par toutes les allusions de l'article.

Terrible, il ne l'est pas tant qu'il en a l'air, dit la *Republique française*. Il a eu des duels, c'est vrai, mais n'en a jamais eu qu'avec des journalistes qui ne savaient pas tenir une épée. La réputation de bravoure qui s'en est suivie a donc des chances pour être usurpée. « Pauvre grand dadais, qui veut être pris au sérieux, se pose en héros, et qui ne fait pas même peur aux enfants, aux tout petits enfants. »

Ces dernières lignes nous donnent la note de l'article, qui est véritablement charmant, mais diablement sanglant, précisément par son ton de commiseration gouailleuse. Aussi me paraît-il difficile qu'on en reste là. Nous le verrons par le *Pays* de ce soir. S'il se borne à répondre par de gros mots, les choses ne sortiront pas de la polémique, où toutes les horreurs imaginables sont un procédé habituel. S'il ne dit rien, c'est que le débat devra se terminer ailleurs.

Maintenant, me direz-vous, quel est l'auteur de cet article? Je crois pouvoir vous nommer M. Ranc, dont les opinions peuvent être très discutées, mais non l'intelligence. Il a écrit là, je vous le répète, un petit chef-d'œuvre.

Mais M. Ranc n'est pas seulement fort intelligent. Il est aussi de première force aux affaires. Il a blessé jadis M. Yvan de Woëstine qui se donnait comme un tireur et un justicier. Il pourrait bien en faire autant à Paul de Cassagnac, avec lequel il a eu des relations de saute et qui, au bout du compte, n'a jamais eu affaire qu'à des gens comme Rochefort, Lockroy, Lissagaray, c'est-à-dire de des novices, tandis qu'il a gardé le souffle de Lullier. Bon garçon, paraît-il, dans la vie privée, mais qui a eu le tort de se constituer en lame du bonapartisme et d'employer son réel talent à

elle ne pouvait pas voyager seule.

Cependant, elle n'avait pas cessé d'entretenir des relations avec lui, et pendant tout le temps qu'elle était restée à Paris, comme depuis qu'elle était revenue à Château-Pignon, elle lui avait toujours écrit régulièrement; il avait été pour elle un confident et un ami.

En se retrouvant au milieu des lieux où elle avait passé tant de journées heureuses, en revoyant les objets qui avaient servi aux premiers jeux de son enfance, Marthe éprouva un profond apaisement. Elle respira et ses nerfs se détendirent; ce douloureux voyage était fini, elle n'avait plus rien à craindre du hasard.

Elle s'arrêta et regarda autour d'elle avec un sentiment de bonheur; là était la maison d'habitation avec son toit de tuiles rouges, plus loin les granges où elle avait joué à se cacher, la bergerie vide de moutons, le four au pain, le puits avec son ange pour les bœufs; puis, tout autour, excepté du côté de la route agricole, la *pinède*, autrement dit le bois de pins. C'était sur cet ange qu'elle avait fait flotter son premier bateau construit dans une planche; c'était dans cette bergerie qu'on lui avait donné son premier agneau noir, qu'elle promenait derrière elle avec un ruban blanc au cou. Un paysan venait à passer, portant sur sa tête une grosse bonnette de bruyères fleuries. Il s'arrêta pour la regarder; puis, après l'avoir longuement dévisagée, il porta sa main à son front.

— C'est M^{me} Marthe, dit-il, en voilà une surprise!

— Bonjour, Arnaud; oui, c'est moi. Tu ne reconnais donc?

— Pard! le maître va être bien content, car on parle de vous souvent.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 28 Décembre 1872.

63

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Enfin le train de Bordeaux arriva et Marthe courut au compartiment réservé aux dames seules; elle était saignée, il est vrai qu'à chaque station où le train arrêta, à Valence, à Montauban, à Grisolles, elle eut l'ennui de voir le sous-lieutenant passer devant sa voiture; mais c'était là un petit inconvénient; elle était protégée par la petite plaque de cuivre accrochée à la portière, aussi bien qu'elle l'eût été par une solide grille en fer; il pouvait passer, repasser sur le quai en cambrant sa taille dans sa veste bleue et en faisant des vœux passionnés; il ne pouvait pas entrer.

Mais à Toulouse elle perdit de son assurance; dans la salle où on la fit entrer pour attendre le train de Montrejeu, elle vit arriver sur ses talons le hussard toujours souriant.

— Vous n'allez pas à cette! dit-il en s'avançant vers elle; décidément le ciel est plus que

nos factions route ensemble. C'était à désespérer. Marthe alla au buffet, il la suivit; elle revint à la salle d'attente, il la suivit encore; elle était comme un oiseau que chasse un milan, et elle commençait à perdre la tête; l'inquiétude, la honte, la honte surtout, lui donnaient la fièvre; elle n'avait pas imaginé qu'on pouvait être exposé à un pareil supplice.

Une fois encore, le compartiment réservé la délivra de son persécution jusqu'à Montrejeu. Là, elle se retrouva toujours fidèle, toujours souriant.

Mais ce n'était pas le seul ennui qui l'attendait; il était trop tard pour continuer sa route, il n'y avait plus de diligences pour Tarbes ou pour Bagnères, et il fallait coucher à Montrejeu.

Ce voyage ne finirait donc jamais; c'était une nouvelle nuit à passer à l'hôtel, avec cet officier pour voisin sans doute.

Cette crainte se réalisa : Marthe était à peine enfermée dans sa chambre qu'elle entendit le sous-lieutenant s'installer dans la chambre voisine; il paraissait joyeux et il chantait à mi-voix.

Marthe passa l'inspection de sa chambre; il n'y avait pas de communication avec la chambre voisine et la porte était garnie d'un solide verrou. Rassurée de ce côté, elle voulut pousser les précautions plus loin, et descendant doucement, elle alla au bureau des visiteurs où elle avait retenu une place de coupe pour le lendemain matin.

— Est-ce que vous avez encore des places? dit-elle au buraliste; je voudrais deux ou trois.

— C'est impossible; à peine êtes-vous sortie que les deux places qui restaient ont été prises.

— Par qui, s'il vous plaît?

— Par un officier de hussards.

Ainsi fixée dans ses craintes, Marthe voulut essayer de déjouer cette combinaison, et le

attaquer beaucoup de choses respectables et à en défendre qui ne le sont guère.

Les anciens rédacteurs de l'*Evénement*, qui ont quitté l'autre jour ce journal en masse et avec un fracas que les meilleures causes devraient éviter, sont, assure-t-on, assez embarrassés pour le moment. Ils avaient cru pouvoir fonder une autre feuille. Mais M. Dumont, le grand bailleur de fonds de l'entreprise, n'offre que ses conseils, et quelques billets de mille feraient bien mieux leur affaire. On parle bien de ci et de là de feuilles prêtes à éclore; mais le *Rellement* dont il est question depuis six mois, a seul présentement quelques chances de probabilité.

En attendant, l'*Evénement* a reconstitué une rédaction, et l'un des chevaux de volée du nouvel attelage est Aurélien Scholl, qui a bien écrit quelque part dans les journaux bonapartistes; mais, si nous voulions faire les délicats, on en serait la presse française. Je trouve, du reste, aujourd'hui sous sa signature un article fort conforme à quelques-unes de mes préoccupations pour que je ne vous le signale pas.

M. Aurélien Scholl parle des pauvres en général, des travailleurs, et de ce que la société fait pour eux. C'est, au fond, quelque chose d'analogue à l'article du *Corsaire* de l'autre jour, mais dans un tout autre ton et avec des conclusions beaucoup plus agréables.

Avez-vous remarqué quelquefois, dans les rues de Paris et même de Lyon, ces pauvres, ces malheureux, ces déclassés qui vous poursuivent de leurs demandes? Leur donner, c'est peut-être encourager simplement la fainéantise, le vice ou même une honnête spéculation; leur refuser, c'est peut-être refuser du pain à un être qui en a besoin.

Je me disais souvent que, si j'avais une grande fortune, je voudrais me promener incognito avec un homme de confiance à vingt pas derrière moi, et faire recueillir par lui les mendiants, remonter aux sources de leur état civil, de leur famille, de leur situation, et, soit les livrer à la police quand il serait prouvé que ce sont des farceurs, soit les secourir, leur donner aide et travail quand ils ne manqueraient que de cela.

Mais cette idée est un rêve, et d'ailleurs un homme pourrait-il suffire aux misères de ce monde? Aussi M. Aurélien Scholl demande avec raison que ce rôle soit pris par la société elle-même, qui seule est capable de le remplir et qui le doit. Cette société revendique le droit de punir sévèrement ceux qui la trahissent. Je l'approuve complètement, mais à la condition qu'elle aura commencé par réparer les injustices du sort, autant que les choses humaines peuvent être réparées. Voilà, par exemple, dit l'écrivain que je cite, un maçon qui se tue en tombant du cinquième étage; voilà des mineurs qu'une explosion fait périr au fond d'un puits à charbon. Les veuves, les enfants seront secourus, c'est vrai; mais, à moins que quelque âme compatissante étende, sans jamais l'oublier, sa protection sur eux, les secours cesseront tôt ou tard, et voilà une famille livrée à bien des hasards. Or, si ces enfants, sans père, sans éducation, sans autre ressource que leurs pauvres bras, viennent un jour, sur le pavé de la ville, augmenter le nombre des misérables dont l'envie est le seul sentiment et le complot l'unique occupation, à qui la faute? Il faut déjà opposer la barrière de l'instruction à ceux qui ont le moyen de vivre; pour les autres, il ne s'agit pas de dissiper l'ignorance, il faut commencer par écarter le bégayement et ne jamais laisser perdre de vue l'espérance.

Remarquez la différence des situations. Un homme riche est atteint dans sa santé, dans sa fortune; il peut se relever, se gène d'un moment n'est pas la ruine; un pauvre, au contraire, si un malheur lui arrive, se trouve tout à fait précipité. Rude d'un logement, d'une nourriture suffisante, il ne peut rien. C'est l'histoire de deux naufragés. L'un voit sombrer le vaisseau qui le porte, et garde la ressource de s'accrocher à une épave. L'autre perd son frère esquif, il faut qu'il nage pour gagner la côte, et la force peut lui manquer, et tout son courage devient inutile.

Est-ce à dire que tout le monde doive et puisse monter un navire? Non, il y aura toujours, sur l'océan du monde, plus de barques que de gros vaisseaux. Mais la société, qui se compose de tout, a le devoir de veiller au sauvetage de tous ses enfants, et, ce faisant, elle veille en même temps à sa sécurité. Elle doit d'abord apprendre à nager à tous, c'est l'instruction, c'est l'éducation; elle doit, de plus, quand une embarcation est en détresse, y diriger des secours. Alors, mais seulement alors, elle aura le droit de sévir contre les mauvaises manières, et de nager de ses propres mains le matelot paresseux ou méchant qui, au lieu de diriger sa barque, cherche à faire couler celles de ses voisins. Oh! alors, répression impitoyable; comme le dit l'auteur de l'article qui m'inspire ces réflexions, l'on est bien fort quand on a fait ce qu'on doit.

La charité, me répondra-t-on, remplit cet office. Incomplètement. La charité est capricieuse, et, semblable à la princesse voyageuse de certains contes de fée, se trouve ici quand il faudrait être ailleurs. Non, il faut, contre un ordre de choses naturel, une organisation comme il y en a contre les forces ennemies de la nature. Cette organisation peut affecter bien des formes. Pour moi, je voudrais que la police ramassât tout ce qui vagabonde, tout ce qui mendie, et qu'un grand dépôt recût cette collection d'individus, d'où l'on extrairait les bons pour un travail assuré, les infirmes pour les secourir, les mauvais pour des lieux de correction. Lisez l'article de M. Aurélien Scholl. Il a beaucoup de bon. Est-ce à la fois socialisme? Peut-être; mais c'est celui que tous les esprits élevés peuvent et doivent s'approprier, et avec lui le socialisme sauvage disparaît et des criminels ne sera plus à craindre.

M. Thiers vient de donner avis à M. de Larcy qu'il verrait samedi matin la sous-commission des trente chargé d'étudier la responsabilité ministérielle. Les intentions de la droite me paraissent, au fond, plus que jamais les mêmes, et j'entends rapporter qu'un député de l'Assemblée raconte que M. Dabie lui aurait dit en propres termes : « Nous voulons être les maîtres; après quoi, nous pourrions faire la dissolution, et nous serons les premiers à la demander. »

La Liberté fait un emprunt intéressant à la *Théorie des probabilités* de Laplace. Elle a trait au renouvellement partiel des assemblées délibérantes.

Disons un mot de la manière de renouveler les assemblées, qui doivent changer en totalité dans un nombre d'années déterminé; le renouvellement doit-il se faire à la fois, ou convient-il de le partager entre ces années? D'après ce dernier mode, l'Assemblée serait formée sous l'influence des diverses opinions dominantes pendant la durée de son renouvellement; l'opinion qui y régnerait alors serait donc très-probablement la moyenne de toutes ces opinions. L'Assemblée recevrait aussi du temps le même avantage que lui donne l'extension des élections de ces membres à toutes les parties du territoire qu'elle représente.

Maintenant, si l'on considère ce que l'expérience ne nous a pas fait connaître, savoir, que les élections sont toujours dirigées dans le sens le plus égaré des opinions dominantes, on sentira combien il est utile de tempérer ces opinions les unes par les autres, au moyen d'un renouvellement partiel.

Un correspondant du *Temps* signale à ce journal une pièce qui se joue cette année à Londres, à Westminster-College.

L'épilogue montre trois empereurs assis autour d'une table, où s'étale le tapis vert traditionnel de la diplomatie. — « Embarrassons-nous! » s'écrie le plus expansif de ces hauts personnages : « Amplectamur! Eo nunquam violabile signum. Nos decet unanimem fœdus inire sacrum. »

Custodes pacis sumus Europæ! (Ils s'embrassent.) « Nous sommes les gardiens de la paix européenne! — A peine le premier interlocuteur, lequel se donne lui-même pour l'hôte des deux autres, a-t-il prononcé ce mot téméraire, que le second (probablement François-Joseph), murmure à part lui : *Custodes quis custodiet?* » (Qui gardera les gardiens? — Et le troisième de répondre : *Istud enim est!* — Car c'est là le hic! »

On a pu lire dans les journaux de Paris et des départements des prospectus d'un nouvel emprunt de 50 millions de francs, dont la souscription est proposée au public au nom du *gouvernement du Honduras*, par un M. Bedford Pim, se disant commissaire spécial de ce même gouvernement.

Un fait très-grave se produit à propos de cette tentative d'emprunt. Aux termes d'une protestation, le représentant officiel du gouvernement du Honduras répudie formellement l'opération financière projetée, déclare qu'il n'y est et qu'il veut y demeurer étranger, que cette opération est poursuivie au mépris de ses protestations antérieures, et enfin qu'il fait toutes réserves pour le cas où il serait passé outre à l'opération projetée.

En présence de cette protestation, M. Bedford Pim, qui s'intitule *special commissioner of Honduras*, publie la note suivante : « Le soussigné, commissaire spécial du gouvernement du Honduras, a l'honneur d'informer le public que la souscription à l'emprunt annoncé dans les journaux est suspendue. Les versements qui auraient déjà été opérés seront retournés aux souscripteurs, sans aucune déduction. »

Nous demandons le mot de cette énigme!

Voici quelques renseignements sur M. le docteur Robin, dont toute la presse s'est entretenue il y a quelques jours :

M. Robin a aujourd'hui soixante-deux ans environ. Il est né à Paris vers 1820. En 1840, il vint à Paris pour y étudier la médecine et obtint en 1844 le grand prix de l'école pratique. L'année suivante, la Faculté l'envoya en Normandie et à Jersey pour y recueillir des objets d'histoire naturelle et d'anatomie pour le musée Orléans. En 1847, il fut reçu et agrégé et organisa dans l'île d'Orléans des conférences de médecine, et fut nommé professeur de l'histoire naturelle en 1852.

Ses opinions politiques excitèrent sur les bancs de l'école des désordres graves. Ses cours furent interrompus à différentes reprises par des coups de sifflet. Quatre ans plus tard, il fut néanmoins nommé membre de l'Académie des sciences en remplacement de M. Valenciennes.

M. Charles Robin fut l'un des disciples de M. Auguste Comte. Depuis la mort de ce savant, il est devenu l'un des chefs de l'école positiviste. On lui doit le *Dictionnaire de Médecine*, connu sous le nom de Nysten, qu'il a continué avec la collaboration de Littré.

On lit dans le *Sémaphore*, de Marseille : « M. Coquand, conseiller municipal, condamné récemment comme on sait, à quinze jours de prison, s'est constitué prisonnier, dimanche dernier, à la maison d'arrêt de Saint-Pierre. »

« Nous apprenons, au dernier moment, que M. le président de la République, sur la demande de M. Guinot, maire de Marseille, a fait remettre à M. Coquand le reste de sa peine. M. Coquand est sorti hier de la maison d'arrêt. »

Mardi a été conduit à sa dernière demeure, au cimetière du Nord, le nommé Firmin Hugues, dernier survivant des trois braves qui plantèrent le drapeau français sur le Mamelot-Vert à Sébastopol.

Il avait, à cette affaire, perdu un bras d'un éclat d'obus, qui, en même temps, lui fracassa la mâchoire; il dut prendre son congé sans avoir été récompensé de ses glorieuses blessures; ce n'est que le hasard qui, trois ans plus tard, venant à son secours, lui fit obtenir ce qu'il méritait si justement depuis longtemps.

Voici dans quelles circonstances : Le maréchal Vaillant, président un jour lui-même aux apprêts d'un salon dans lequel il devait donner une fête, remarqua que Hugues, qui était en train d'exercer son métier de tapissier, qu'il avait repris, et dont la boutonnière, ornée du ruban de la médaille commémorative de Crimée indiquait un ancien soldat, ne portait pas, malgré son triste état, les insignes de la croix de la légion d'honneur ni même ceux de la médaille militaire.

Il l'interrogea, et Hugues fut décoré quelques jours après.

Aussitôt que les crânes seront terminés, on reprendra, dit-on l'étude du canal projeté depuis longtemps entre la Seine et l'Oise. Ce canal serait creusé sur une trentaine de kilomètres, pour éviter les sinuosités que décrit la rivière aux approches de Pontoise. Il aurait le double but de raccourcir la navigation sur l'Oise et de lui servir en grande partie de débouché. On éviterait par là les grandes crues de la Seine, dont l'Oise est un des principaux affluents.

Paris est décidément depuis huit jours le pays du monde où l'on se tue le plus par chagrin d'amour.

Voilà maintenant un nommé Claude B... qui ne voyait pas rentrer le soir la fille Jeanne S..., avec laquelle il vivait s'étant jeté par une fenêtre du deuxième étage sur la chaussée, son état est désespéré.

Puis c'est un jeune homme d'une excellente famille, M. Jules Chéry qui, victime d'une passion exaltée pour une femme qui le repousse, va se tuer d'un coup de revolver, devant la cage des singes, au Jardin-des-Plantes.

M. Chéry a été porté mourant à l'hôpital de la Pitié. Le malheureux n'a que 27 ans.

Avec MM. Duval, de Lucy, le marchand de vins de Kassy et le journaliste Claude, cela fait cinq depuis huit jours.

Le commandant Conti faisait partie du 4^e zouaves; depuis deux mois il commandait le cercle de Chercell.

Il y a quelques jours, à dix heures et demie du soir, au moment de se coucher, il entend battre la générale; immédiatement il remet son uniforme, sort en toute hâte et apprend que le feu est à la gendarmerie.

C'est un gendarme, cassé depuis trois jours du grade de brigadier, qui vient d'allumer l'incendie.

N'écoulant que son courage, le commandant Conti veut arrêter lui-même le coupable; celui-ci, furieux, porte au commandant un coup de baïonnette, qui pénètre au-dessus de la hanche droite et traverse toute l'épaisseur du corps en sortant par le côté gauche; c'était horrible à voir.

Après ce premier crime, le misérable se rua sur un capitaine de tirailleurs qui lui blessa; puis sur un lieutenant du 4^e zouaves, qui tomba à son tour; ainsi que sur trois zouaves qui furent également atteints par l'arme du fassassin.

Après avoir couché autour de lui tous ceux qui voulaient s'en approcher, il tourna sa fureur contre sa propre femme, et ce ne fut qu'à la suite d'efforts inouïs que l'on parvint à le saisir et à le désarmer.

Il fut aussitôt emprisonné dans la prison civile.

Le commandant Conti est mort quarante heures après avoir reçu les blessures, dans d'atroces souffrances.

Une municipalité provisoire vient d'être constituée à Nantes.

Par arrêté du préfet de la Loire-Inférieure, M. Waldeck-Rousseau père, premier inscrit sur le tableau du conseil municipal, est provisoirement délégué pour remplir les fonctions de maire de la ville de Nantes.

M. Lechat, quatrième inscrit, et M. Sibille, cinquième inscrit audit tableau, sont provisoirement délégués pour assister M. Waldeck-Rousseau à titre d'adjoints.

Par arrêté du préfet des Basses-Alpes, il est interdit à tout sujet espagnol non résidant dans le département, même lorsqu'il sera porteur d'un titre régulier de voyage, de séjourner dans l'étendue de ce département, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation du préfet, pour l'arrondissement de Pau, et des sous-préfets, pour les arrondissements d'Orléans, Moulon, Bayonne et Orthez.

Tout sujet espagnol qui, dans les quarante-huit heures de son arrivée dans le département ou de la publication du présent arrêté, ne sera pas muni du permis de séjour ci-dessus indiqué, sera mis en état d'arrestation, pour être renvoyé dans un lieu d'internement obligatoire, ou expulsé du territoire français, suivant les cas.

Ces mesures de précaution sont prises, évidemment, dans l'intérêt du gouvernement espagnol et pour empêcher le recrutement de bandes destinées à entretenir l'insurrection au-delà des Pyrénées.

L'élaboration de deux projets de loi de la plus haute importance a été achevée en Russie la semaine dernière.

Le premier de ces projets concerne les impôts et a pour base l'impôt universel.

Les classes privilégiées étaient, comme on sait, exemptes jusqu'ici de toute contribution directe.

Le second projet concerne la réforme militaire, basée sur le service obligatoire et universel.

On télégraphie de New-York, le 24 décembre : Une catastrophe vient d'avoir lieu sur le chemin de fer de Pensylvanie. Des wagons ont pris feu; 19 personnes ont péri; il y a 35 blessés.

ENCORE LE TRAIN RAPIDE

On ne saurait trop insister sur une aussi importante question.

La compagnie P.-L.-M., entrée en guerre ouverte avec l'administration des postes, à propos du rétablissement du *Rapide*, rétablisement que le commerce réclame à grands cris, essaye en vain de mettre le droit de son côté.

En dernier lieu, elle faisait publier une note dans laquelle cette compagnie exposait, à son point de vue, la nature du différend qui existe entre elle et l'administration des postes, au sujet de l'interprétation du paragraphe 9 de l'article 56 du cahier des charges desdits chemins de fer, et prétendait rendre l'administration des postes responsable du non rétablissement du train rapide de Paris à Marseille, supprimé d'office par la compagnie à l'occasion de la guerre.

Voici cette note, que d'ailleurs presque tous les journaux des localités intéressées ont reproduite à titre de document :

La compagnie ne refuse pas d'admettre au train rapide des wagons-poste d'un poids supérieur à 8,000 kilogr., elle prétend seulement qu'elle n'est tenue à transporter en franchise qu'un véhicule de ce poids, chargement compris et que, par conséquent, elle a droit au paiement par l'administration des postes, de tout excédant; la compagnie accepterait, d'ailleurs, pour le traitement des excédants de poids, une réduction considérable (2) par rapport aux tarifs ordinaires.

La compagnie pense, d'ailleurs, qu'il ne serait pas impossible de réduire à 8,000 kilogr. le poids des véhicules postaux dans le train rapide; il suffirait, selon elle, d'en réduire les dimensions, en adoptant les modèles en service sur d'autres lignes.

Dans tous les cas, et c'est là, d'après la compagnie, le point essentiel pour elle en même temps que sa conclusion, elle n'a opposé au rétablissement du train rapide aucun obstacle pouvant se traduire directement ou indirectement par une impossibilité. La faute est exclusivement celle de l'administration des postes, qui persiste à exiger, en violation du cahier des charges, une extension des franchises que ce cahier lui assure, et à repousser les transactions offertes par la compagnie.

La réponse ne devait pas se faire attendre.

Nous la trouvons en effet, dans l'*Intérêt public* de Marseille, et nous la reproduisons intégralement avec d'autant plus de satisfaction qu'elle nous paraît résumer très-clairement les débats :

Ainsi posée, dit l'*Intérêt public*, la question peut paraître simple et facile à résoudre. La poste n'a qu'à réduire le poids de ses véhicules dans le train rapide à 8 tonnes ou à payer pour l'excédant.

Mais on conviendra que l'affaire est tout autre si, contrairement à l'opinion de la compagnie, il y a, d'une part, impossibilité matérielle, absolue, à réduire dans une proportion sensible le poids total du bureau ambulant du train rapide, et si, d'autre part, la rédevance à payer par l'administration n'est pas due, tant que le poids du bureau ambulant et de son contenu excède pas celui des véhicules de la compagnie, dans le même train, soit 11 tonnes.

Établissons ces deux points :

Le poids moyen du wagon-poste du train rapide était composé ainsi :

WAGON VIDE.	
Tranch à 6 roues.....	4,900 kil.
Blindage du chassis.....	8,600 kil.
Chassis.....	250 »
Caisse et Caisiers.....	300 »
Correspondances restreintes aux journaux politiques et aux lettres.....	1,460 »
Personnel.....	300 »
Outillage.....	120 »
Total.....	10,480 kil.

En invitant l'Administration à employer sur la ligne de Lyon les mêmes wagons que sur les autres lignes, la compagnie paraît se dire de voir que cette facilité n'est pas laissée à l'Administration.

D'abord, quant aux trucs et chassis, comme l'entretien de ces portions des véhicules est à la charge de la compagnie, l'Administration ne saurait mieux faire que d'en confier également la confection à la Compagnie elle-même, moyennant paiement bien entendu, c'est ce qui a lieu. Cela est à la fois régulier et convenable; il est au moins douteux que la Compagnie ait admette sur la

ligne un matériel roulant différent du sien, et si ces trucs et chassis qui forment à eux seuls les 3/5 du poids mort sont trop pesants, la Compagnie ne peut s'en prendre qu'à elle-même, puisque c'est elle qui les fournit à l'Administration.

Quant à la caisse qui est construite par l'Administration, la compagnie est mal renseignée, si elle croit qu'en se servant des plus petites en usage on arriverait à restreindre le poids total à 8 tonnes. Les caisses employées sur le Nord, qui sont les plus légères, pèsent 3,200 kilogr., soit 300 kilogr. seulement de moins que celles de la ligne de Lyon. La question, on le voit, serait loin d'être résolue.

D'ailleurs, les véhicules du Nord, naturellement plus petits, puisqu'ils sont moins lourds que ceux de la ligne de Lyon, ne suffiraient pas comme capacité sur la route de Marseille. Est-ce la faute de l'Administration si le nombre des correspondances est plus considérable sur cette dernière ligne? Vraiment, la compagnie aurait mauvaise grâce à se plaindre de l'importance de son réseau : grandeur oblige.

L'Administration, néanmoins, voulant prouver son bon vouloir et diminuer son poids, selon le désir de la compagnie, a fait un essai : pendant dix-huit mois, de janvier 1898 à juillet 1899, elle a mis en service dans le train rapide des bureaux ambulants à quatre roues. Le poids total est descendu par ce fait à 9,500 kilogr. Mais il a fallu y renoncer et reprendre le système à trois essieux. Par des causes que la compagnie est plus à même que l'Administration d'apprécier, les wagons à deux essieux chancelaient constamment; et des accidents ont eu lieu, la sécurité du train était sérieusement compromise, et les journaux du Midi ne cessaient de se plaindre, à bon droit, des irrégularités qui en résultaient pour la transmission des dépêches.

On a donc raison de dire qu'il y a impossibilité matérielle absolue, et l'on peut ajouter éprouvée, de réduire sensiblement le poids des wagons-postes nécessaires au train rapide.

« Soit », dit la compagnie; alors que l'Administration paye.

Non, répond l'Administration, la compagnie n'a aucun droit à rémunération à raison du poids des wagons-postes. Divers cas de rétribution sont prévus par l'article 56 du cahier des charges qui règle les conditions du service des dépêches sur les chemins de fer; aucun n'est applicable au poids : le droit invoqué par la compagnie de la ligne de Lyon de faire payer l'Administration pour tout excédant au-delà de 8 tonnes du poids des wagons-postes n'existe pas.

De bonne foi, croit-on que si un pareil droit était soutenable, toutes les autres compagnies et celle de Lyon elle-même, pendant si longtemps, l'eussent laissé sommeiller? Ce serait les méconnaître; il y aurait eu là des millions à récolter, car sur aucune ligne les wagons-postes ne pèsent moins de 9 tonnes, chargement compris, et il n'est pas établi qu'ils aient jamais, même à l'époque de la réduction du cahier des charges, pesé seulement 8 tonnes.

Il y a vingt ans et plus que les bureaux ambulants proprement dits pèsent, à peu de chose près, ce qu'ils pèsent aujourd'hui : quelques cent kilogrammes de lettres et de journaux de plus, c'est tout ce que le service postal y a ajouté; le reste de l'excédant provient de la plus grande force donnée aux essieux, de la substitution des chassis en fer à des chassis en bois, et de la plaque de tôle dont le dessous de la caisse a été garnie, comme tous les autres véhicules des chemins de fer. Ce n'est pas l'Administration, ce sont les compagnies qui ont augmenté le poids des wagons-postes en même temps que celui de leurs propres voitures. En se perfectionnant, tout le matériel des chemins de fer est devenu plus solide, mais plus lourd.

Les locomotives et tenders ont presque doublé de poids, dit-on, et avantageusement, sans doute.

Prétendre, comme le fait la compagnie de Lyon, que l'Administration doit payer pour tout excédant au-delà de 8,000 kilogr., parce que ce chiffre se trouve dans une rédaction qui remonte à l'invention des chemins de fer, bien avant la création du matériel de la ligne de Lyon, c'est, en ne tenant aucun compte de l'inconnu des débuts de cette invention ni des progrès de l'exploitation, oublier que la pensée évidente du législateur (les débats de la commission, ainsi que les faits, le prouvent) c'est la gratuité du service postal sur les voies ferrées, en tant que service ordinaire; qu'il n'y avait rien de plus à attendre alors que les chemins de fer devenaient eux-mêmes service public et recouvraient de l'Etat les concessions dont ils jouissaient.

Ce chiffre de 8 tonnes, dérisoire aujourd'hui puisqu'il ne représente même pas la voiture vide, n'a jamais été vrai comme poids total sur la ligne de Lyon. La compagnie le sait bien. Donner à ce chiffre la portée qu'on prétend, en conclure qu'il faut que l'Administration paye aujourd'hui, c'est de la fantaisie pure, tout le monde le sait.

Non, la gratuité du transport des bureaux ambulants, quant au poids des wagons, et, pour limite de ce poids, celle de la sécurité, c'est-à-dire le poids des voitures de la compagnie elle-même, telles sont les seules conditions logiques, vraies, fondées sur les faits, tant que sur les considérations qui ont précédé la fixation des rapports entre cette administration et les compagnies de chemins de fer.

L'Administration est prête à rendre cette démonstration irréfutable devant la juridiction compétente.

En attendant, puisque la compagnie est si sûre de son droit, qu'elle rétablisse donc le train rapide, elle seule peut le faire.

Mais quelle sache bien que ce train, qui n'a rien de si extraordinaire, puisqu'il a une vitesse moindre que ceux de Paris à Calais et à Bordeaux, sera employé par la poste dans les conditions dont il n'est pas loisible à l'Administration de se départir sans trahir son devoir vis-à-vis du public.

L'Administration prend acte, d'ailleurs, des réductions gracieuses qu'elle fait à la compagnie touchant le tarif des excédants, étant admis, bien entendu, qu'il ne s'agit ici que du poids des correspondances qui, ne pouvant être contenues dans le bureau ambulant seraient placées en sacs dans une allée de la compagnie.

L'Administration des postes a donc selon nous raison en tous points.

Maintenant la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée rétablira-t-elle le *Rapide*? Nous craignons bien que non, car le véritable motif de la résistance du chemin de fer est, croyons-nous, dans l'encombrement de sa ligne. Il faut cependant que cet état de choses cesse; si la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ne peut satisfaire aux besoins du commerce, qu'on se hâte de construire une ligne parallèle.

Cette conclusion ressort de la pétition qui est en ce moment adressée à l'Assemblée nationale par les principaux négociants de la région du midi et par les chambres de commerce d'Avignon, de Nîmes, de Montpellier, de Cette et de Narbonne.

Taxe de 3 0/0 sur les commandites

Nous extrayons de l'exposé des motifs du projet de budget de 1872 présenté par MM. Thiers et Pouyer-Quertier les paragraphes suivants qui se rapportent à la taxe de 3 0/0 sur les commandites. (Loi du 29 juin et décret du 6 décembre 1872.)

Votre commission du budget, voulant éviter les inconvénients de l'introduction pure et simple de la taxe sur les commandites, a proposé de taxer séparément chaque nature de revenus, en éliminant ceux provenant de la terre et la rente foncière.

Nous croyons devoir écarter du plan de la commission du budget les dispositions exigeant de la part du contribuable une déclaration personnelle, inopportune; mais nous vous proposons l'adoption de la partie du projet de la commission qui impose un droit sur les dividendes et intérêts de toutes les valeurs mobilières françaises ou étrangères, à l'exception de la rente de l'Etat.

L'article 8 n'est que l'affirmation des principes que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer. Il frappe d'une taxe annuelle les intérêts, dividendes des actions et obligations des sociétés et compagnies, et des parts d'intérêts dans les sociétés civiles dont le capital n'est pas divisé en actions. Il laisse en dehors de la taxe les revenus produits par les sociétés en nom collectif, coopératives ou autres, dans lesquelles le bénéfice réalisé est le plus souvent que le fruit du travail et de l'intelligence des associés, qui en outre engagés dans ces entreprises leur fortune tout entière, leur crédit et même leur honneur. L'acquéreur ou le détenteur de parts d'intérêts, au contraire, ne risque que des capitaux sollicités par l'appât d'une large rémunération; il est en même temps de l'association commanditaire, qui n'est qu'un bailleur de fonds.

Aussi la taxe annuelle ne porte-t-elle que sur l'intérêt afférent à la commandite (revenu qui s'élève à 3 0/0 et 4 1/2 p. 0/0) et non sur les bénéfices que ce commanditaire peut toucher en sa qualité d'associé.

Un des plus graves inconvénients (et nous l'avons signalé ci-dessus) des impôts sur le revenu existant dans les autres pays, est d'imposer au contribuable l'obligation d'une déclaration.

Nous évitons cet inconvénient, car tous les dividendes et intérêts des actions et obligations des compagnies et des parts d'intérêts dans les grandes sociétés, sont publiés et divulgués. Quant aux fonds placés en commandite, le montant en est indiqué dans les extraits des actes de société que le code de commerce prescrit de déposer et d'afficher dans les tribunaux. (Art. 42 et suivants.) Le projet fixe à 3 0/0 le montant du revenu de ces commandites. Si ce revenu est dépassé, le commanditaire jouira d'une immunité complète pour l'excédant qui représente d'ailleurs ses bénéfices industriels et, en outre, le taux de 3 0/0 n'est pas atteint, le redoublement s'ajoute, s'il le juge convenable, le revenu réel de sa commandite, et l'impôt ne sera liquidé que sur ce revenu.

Il ne peut donc y avoir aucun doute, la taxe de 3 0/0 ne doit être perçue que sur les intérêts à 3 0/0 des sommes en commandite, indépendamment des intérêts seraient supérieurs à ce taux.

La taxe n'est pas due sur les bénéfices de la commandite; pas de doute non plus.

Il ressort en outre de l'exposé des motifs qu'en cas de contestation, M. le ministre des finances est juge du premier ressort, sauf recours au conseil d'Etat.

Le gouvernement a pensé que cette juridiction nouvelle était préférable à celle du conseil de préfecture, juge ordinaire en matière de contributions directes, parce qu'elle présente une garantie sérieuse de discrétion que ne donne pas le conseil de préfecture, à cause de la publicité de ses audiences.

Cette taxe doit être payée avant le 31 décembre.

CHRONIQUE

La séance d'hier du Conseil municipal a été des plus intéressantes au point de vue de l'édilité publique.

On se ressentait de l'absence de certains membres qui ont le défaut d'envenimer toutes les discussions et de donner de l'aigreur à des gens qui souvent ne demanderaient qu'à s'entendre.

Parmi les affaires dont il a été question, nous devons citer l'acquisition de la maison Collet, rue Ferrandière, 19, au prix de 27,000 francs, et l'établissement de bancs en bois et fonte sur diverses places et promenades de la ville.

Puis le Conseil a voté une allocation de 3,000 francs à la Société de topographie historique de Lyon, laquelle a entrepris la reproduction en fac-simile par la gravure sur cuivre d'un plan de Lyon au XVI^e siècle.

Le travail comprendra 25 feuilles gravées. Celles que nous avons vues sont les yeux sont très-remarquables et d'un intérêt inappréciable.

En retour, la ville recevra pour ses diverses bibliothèques dix exemplaires du nouveau plan.

Puis il a été question de l'église de la Rédemption, sujet sur lequel la majorité est difficile à manier, quand il s'agit de décider à voter des fonds.

Sur un rapport très-bien fait de M. Blanc, la majorité, presque sans discussion, s'est décidée à donner une

prises ne sommes-nous pas exposés ? Qui peut nous assurer qu'une erreur ne nous rende pas mécontents ou victimes d'un meurtre ?

Il faut à toute force que la police se réorganise, non plus comme jadis, sous les beaux jours de l'empire, où elle s'accablait sur certains points et laissait le reste de la ville sans secours, mais avec une réglementation nouvelle et des moyens de défense prompts et sûrs.

Nous demandons surtout une résolution d'urgence, car la sécurité de la ville est en danger !

Nous nous demandons aussi si l'on ne pourrait donc pas organiser des patrouilles mixtes composées d'un garde urbain et de quatre hommes avec un caporal ? En d'autres villes de garnison, la chose se fait. Pourquoi ne peut-elle se faire à Lyon, où elle est plus nécessaire qu'ailleurs ?

Il y a des journaux qui croient bien fort à l'intolérance radicale, mais qui n'ont jamais admis qu'il existât aussi une intolérance cléricalle.

Un de nos confrères de Lyon, qui ne s'émeut point de l'effacement du nom de M. Robin de la liste du jury et qui trouve ce fait parfaitement justifié, publie aujourd'hui la note suivante et s'indigne vivement contre cet acte d'intolérance :

L'année dernière, le nom de l'honorable docteur Meynet figurait à Lyon, sur une liste du jury. Une commission composée de purs se révolta à l'idée qu'un clerc eût pu être proposé. On raconte que le citoyen Pironon, membre du conseil général, lança toutes les foudres de son éloquence contre l'acte d'une pareille mesure. Il conclut naturellement à la radiation du nom du docteur Meynet, et ce qu'il y eut de plus éloquent, c'est que le nom de l'ancien député, c'est-à-dire celui du citoyen Pironon, fut bravement placé de celui de M. Meynet.

Nous ne savons pas si ce fait est exact ; mais s'il l'était, nous n'hésiterions pas à le trouver fort blâmable, absolument au même titre que le fait concernant M. Robin. De quelque adjetif qu'elle soit accompagnée, l'intolérance rencontrera toujours en nous des adversaires déterminés, mais ce qui nous paraît humiliant pour notre pays, c'est que ceux qui persécutent l'opinion contraire à la leur ne soient pas ceux qui provoquent la persécution contre eux-mêmes, et que les abus de force qu'ils se permettent contre leurs ennemis leur enlèvent tout droit de prétendre contre les abus de force, dont ils seraient les victimes à leur tour. Pour être respecté dans sa liberté, il faut d'abord avoir respecté les autres.

Il paraît, d'après un de nos confrères, généralement bien informé sur ces questions, que, pour faciliter les instituteurs et institutrices laïques nommés à ce jour et qui ont commencé à toucher, hier, leurs traitements échus de septembre, octobre et novembre, l'administration municipale a décidé qu'à partir du 1er janvier prochain tous ces instituteurs recevront le montant du traitement échû le 31 décembre et qu'à l'avenir ils seront payés à la fin de chaque mois.

Prenant en considération l'épreuve difficile que ces fonctionnaires viennent de traverser à une époque de l'année où les besoins matériels se font plus directement sentir, la municipalité s'occupe très-activement de faire dresser les mandats d'embarquement relatifs à l'indemnité de logement qui leur est allouée. Cette indemnité leur sera comptée à temps pour qu'ils puissent faire face aux exigences du terme de la Noël.

Nous apprenons que les vacances des écoles commenceront demain soir et ne finiront que le 7 janvier au matin.

Le maire a pris la résolution d'augmenter exceptionnellement le nombre de jours de congé, à cause des vacances de septembre qui n'ont duré qu'un mois.

Rien n'est décidé encore au sujet du maintien ou de la suppression des gratifications accordées d'ordinaire aux employés de la préfecture du Rhône.

Une députation de chefs de division s'est rendue hier après-midi à M. Cantonnnet pour lui demander de vouloir bien ne pas donner suite, pour cette année, à son projet de suppression.

M. le préfet a répondu que ces gratifications étaient illégales, puisqu'il fallait, pour les distribuer, avoir recours à des virements de fonds ; mais il a promis de s'occuper de la question et de faire son possible pour améliorer le sort des employés, déjà fort peu brillant.

On sait que les enfants trouvés ou abandonnés de Paris, dont le nombre dépasse 4,000 tous les ans, sont envoyés à la campagne, soit en nourrice, soit en placement chez les cultivateurs, lorsque leur âge le permet.

En outre de la surveillance administrative, qui est exercée sur ces enfants jusqu'à leur majorité, des médecins nommés et payés par la préfecture de la Seine sont chargés de leur donner tous les soins nécessaires en cas de maladie.

Le préfet du Rhône vient de demander à M. Cantonnnet communication de tous les détails d'organisation de ce service, dans le but d'en créer un semblable pour son département, qui est, après le département de la Seine, celui où l'on rencontre le plus d'abandonnés.

Que signifie cette plaisanterie ? L'exposition a clos, depuis longtemps, ses portes au public. Les produits des exposants sont enlevés en majeure partie.

Quant aux autres, ils sont suffisamment à l'abri dans les galeries fermées qui longent le Rhône.

D'où vient donc que toute la partie du parc qui avait été prêtée à l'exposition lui est encore réservée ?

Avant-hier, pour la fête de Noël un grand nombre de promeneurs étaient venus louer les abords du lac, et comptaient en revenir par la rive droite, la plus pittoresque sans contredit.

Un factionnaire les arrêtait, et leur faisait rebrousser chemin.

Pendant ce temps, vers les quatre heures du soir, les employés de l'administration allaient les promeneurs extérieurs et intérieurs des jardins de l'exposition comme aux beaux temps de l'été dernier.

Un semblable état de choses ne saurait durer.

Si l'exposition recommence l'année prochaine, qui empêchera l'administration de fermer de nouveau les portes deux mois à l'avance, le temps nécessaire pour la réinstallation.

Mais jusqu'à cette époque, pourquoi punir la population lyonnaise d'une de ses premières favorites ?

Un ingénieur calcul que nous dédions à certaines petites dames :

— Quel âge avez-vous ?

— Mon bien-aimé est bien simple : je me suis mariée à dix-huit ans, mon mari en avait trente, il en a maintenant le double, donc j'ai trente-six ans.

Il sera bientôt nécessaire de faire escorter d'un piquet de gendarmerie toute voiture

chargée de marchandises d'une certaine valeur.

Hier encore, un camion qui transportait divers ballots à la gare de Vaise, a tenté l'audace d'un malfaiteur, qui a enlevé un paquet contenant pour une certaine somme d'articles de librairie.

Dans notre numéro d'hier, nous disions à l'article consacré à la fête de l'Arbre de Noël des Alsaciens et Lorrains :

« Le nombre des enfants présents était d'environ 150, parmi lesquels 5 appartenait à l'orphelinat alsacien et lorrain de M^{lle} Gagny, rue Vauvécour, 8. »

Ce n'est pas de cinq enfants que se compose cet orphelinat, mais bien de vingt-cinq.

C'est par erreur que nous avons annoncé la mort des frères G..., les victimes de la rixe du quai Saint-Vincent.

Tous deux vivent encore ; cependant l'état de l'aîné est à peu près désespéré.

Est-ce un suicide ?

G..., cordonnier, rue d'Isly, sort hier matin de son domicile avec son fils âgé de onze ans. Il parcourt la ville sans s'arrêter, à la recherche d'un but, puis, enfin, il se dirige vers la Mulotière.

Arrivés près du confluent des deux rivières, il dit son fils :

Il faut que tu me laisses là, tu rentreras bien tout seul. Mais, souviens-toi de l'endroit où tu me quittes.

Depuis, G... n'a pas reparu.

Une voiture bourgeoise a renversé hier aux Brotteaux une malheureuse femme qui n'avait pas eu le temps de s'écarter sur son passage.

Les roues lui ont passé sur le corps.

Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu dans un état presque désespéré.

Mario G..., demeurant à Sainte-Foy, avait depuis longtemps des relations avec le fils de François C..., cultivateur dans la même commune.

Il y a quatre mois, elle avait mis au monde un enfant, et depuis ce jour elle avait en vain employé tous les moyens pour régulariser par un mariage sa position et celle du petit être auquel elle avait donné le jour.

Mais rien n'avait pu venir à bout de la résistance de François C..., le père de son amant.

Mercrêdi, jour de la Noël, celui-ci était seul chez lui ; il était dix heures et demie, le village était désert, tout le monde était à la messe.

Tout à coup Mario G... fait irruption dans le domicile du vieillard, et, sans dire un mot, tirant un rasoir de sa poche, elle s'élance sur lui, et lui en porte plusieurs coups à la gorge.

Couvert de sang, C... eut encore la force de lutter contre cette femme furieuse, et il fut assez heureux pour la désarmer, pendant que quelques passants attirés par ses cris venaient à son secours et arrêtaient la coupable.

Les blessures de François C... n'offrent aucun danger ; d'après l'examen d'un médecin, elles auraient pu, faites où elles le sont, amener la mort immédiate si les coups, au lieu d'être portés par une main féminine, avaient été dirigés plus vigoureusement.

Un nouveau genre de vol.

Une jeune femme se présente dans un pensionnat de demoiselles ; elle explique à la maîtresse de pension qu'elle est taillenneuse, qu'elle fait tout les vêtements de M^{me} X... ou de M^{me} Y... et qu'elle est envoyée par elle pour prendre les robes de sa fille qui ont besoin d'être réparées.

La maîtresse de pension, pleine de confiance, livre les robes, la couturière les emporte, et...

Elle ne revient pas, naturellement.

La jeune femme qui se livre à ce genre d'exploitation est âgée de 28 à 30 ans.

Un assassinat a eu lieu le 18 décembre à Saint-Georges-de-Reneins, dit le Journal de Villefranche. A cette nouvelle, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction, assistés de la gendarmerie, se rendirent immédiatement sur le lieu où le crime avait été commis.

La victime est le sieur Ovisse (Jean), âgé de 63 ans, tailleur d'habits, habitant le hameau de Bussy. Il avait la mauvaise habitude de recevoir dans la soirée beaucoup de monde et surtout des personnes qu'il ne connaissait pas. Une de ses voisines, ne le voyant pas paraître le matin, à son heure habituelle, ouvrit la porte de l'habitation d'Ovisse, et un spectacle affreux se présenta à ses regards. La victime gisait dans une mare de sang et étendue sur le carreau, la face contre le sol, les bras repliés sous le corps.

Aussitôt après, le meurtrier passa au cou de la victime, précipitée à terre, une corde formant nœud coulant, et pour prendre un point d'appui et serrer le nœud comme pour leur un fagot, plaça son pied boueux entre les épaules du cadavre.

Le coupable, en passant, le nœud coulant à maculé ses mains et probablement ses manches dans le sang qui coulait abondamment. La justice informe activement.

Dans la soirée de samedi dernier, trois conférences avaient lieu à la même heure, au palais des Arts, dans la salle de l'ancienne Bourse, de la Faculté des sciences et de la Faculté des lettres.

Ces trois conférences avaient attiré un public nombreux.

Nous avons déjà parlé de la séance géographique du docteur américain W. David.

Nous redevons compte prochainement des leçons d'astronomie populaire professées par H. Lafon, de la Faculté des sciences.

Aujourd'hui nous recommandons à nos lecteurs les cours de Morale sociale, institués par la ville de Lyon, qui a lieu tous les samedis à huit heures un quart, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

Dans sa dernière leçon le professeur, M. Ferraz, a résumé à grands traits les différents systèmes de morale ; il a démontré l'excellence de la doctrine qui, fondée sur la connaissance de l'homme, enseigne le perfectionnement des facultés qui constituent notre être, et assigne à notre volonté libre, comme règle, la notion du bien révélée par la conscience.

Le professeur a fait voir ensuite que l'affaiblissement des caractères, dans notre pays, tend à ce que le plus grand nombre, n'ayant aucune idée exacte de la loi morale et des devoirs qu'elle prescrit, ne savent point gouverner leur volonté et ne se préoccupent pas de conformer leurs actes à l'idéal du bien, qui n'apparaît qu'imparfaitement à leurs esprits.

Nous avons constaté que l'enseignement élevé du professeur est parfaitement accueilli et goûté par l'auditoire, composé en grande partie d'ouvriers et de jeunes gens employés dans les maisons de commerce.

La cours de cette année comprendra la morale proprement dite, c'est-à-dire les devoirs de l'homme considéré comme membre de la famille, d'une société civile et de l'humanité.

La conférence de samedi 28 décembre aura pour sujet la Famille.

L'orphelinat d'Alsace-Lorraine, situé rue Vauvécour, 8, à Lyon, a recueilli gratuitement depuis l'armistice et avant le traité qui cédait l'Alsace et la Lorraine à la Prusse, toutes les petites filles orphelines de la guerre de ces malheureuses provinces. Il poursuit la même œuvre avec le même dévouement et se recommande à la charité lyonnaise.

Les dames qui patronnent cet orphelinat avertissent qu'aucune quote à domicile n'est faite et ne sera faite pour le compte de cette œuvre ; mais les dons ou annuités seront reçus avec reconnaissance par la direction de l'œuvre, rue Vauvécour, 8.

Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Dimanche 29 décembre, à une heure précise, dans la salle de l'ancienne Bourse, au palais Saint-Pierre, conférence par M. EGGER, membre de l'Institut, sur

« L'HISTOIRE POUR TOUS. »

Les portes de la salle seront ouvertes au public à midi trois quarts, et une demi-heure plus tôt pour les sociétaires et élèves munis de leur carte.

Pour les cartes de places réservées, s'adresser au secrétariat de la Société, rue des Marronniers, 7, ou chez le concierge du palais Saint-Pierre.

N. B. Il n'y aura pas de conférence le dimanche 5 janvier 1873.

Il est souvent bon de mêler l'utile à l'agréable et, en ce qui concerne ce précepte pour éternelles, nous mettons en première ligne :

Le Liège, ce grand luxe des ménages.

Les dames qui aiment leur intérieur sont toujours très-heureuses de recevoir ou d'offrir des objets tels que Serviettes et Serviettes de table ou à thé, Mouchoirs toile, batiste, imprimés ou brodés, Parures, Chemises, Lingerie de toutes sortes, etc., etc.

On est toujours certain de trouver à profusion les assortiments les plus complets et les plus variés de ces articles Au Rôt-d'Argent, GRANDE MAISON DE BLANC, 9, rue de Lyon.

Cette maison a le grand mérite de s'en tenir à sa spécialité, aussi est-elle aujourd'hui sans rivale.

M^{me} Tavernier

célèbre somnambule de Paris, de passage à Lyon, donne des consultations tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, 67, au deuxième étage, porte à droite.

M^{me} TAVERNIER lit les lignes de la main.

PAR EXCEPTION

Les grands Magasins de nouveautés A la ville de Lyon seront ouverts Dimanche 29 Décembre.

Santé à tous rendus sans médecine par la délicieuse farine de Saint-Georges de Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescère de Barry, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, congestion, anémie, insomnie, métrite, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,331. Saint-Etienne-de-Saint-Georges (Isère), 25 août. Monsieur, — La Revalescère de Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je n'étais plus en mesure de travailler, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescère, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

Cure N° 62,845. Bérainville (Seine-et-Marne), 27 novembre. Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescère de Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc., BOILET, curé.

Dépôt à Lyon, Dervault, pharmacie centrale. Perissoud, épicer, 57, rue Bourbon. Varvande, épicer, rue de Lyon. Nappay frères, place de Lyon. Verpillat-Muller, 48, rue de la République. Chéribaud, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 17 et 19. Rodet, Perret, Pousin, Brun, Gamet, Turle, épicer, 16, rue Neuve. Girin, Veran, Chaumart, Fayolle frères, Armandy, Balandin et Sabourat, Boissennet, pharmaciens ; J. Girard, épicer-herboriste, rue Chaumais, 14 ; Barbard, épicer, rue Imbert-Colomès, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, Paris.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans égaler, elle coûte 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 50 kil., 32 fr. 1 kil., 60 fr. — Les biscuits de Revalescère qu'on peut sanger en tous lieux se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescère chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chaires fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et le chocolat ordinaires sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 572 tasses, 60 fr., en caisson 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

M. Payraud, chocolatier, a reçu la lettre suivante qui met fin à des réclamations dont quelques confiseurs ont cru devoir prendre l'initiative :

« Cher monsieur, « L'article que j'ai consacré à votre importante maison a soulevé une tempête de récriminations dans le monde de la confiserie. Mes quelques lignes si sincères en faveur d'une industrie que vous avez fait prospérer à Lyon, ne méritaient ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Vous n'avez, d'ailleurs, connu mon article qu'après sa publication. C'est donc à moi qu'en revient toute la responsabilité, et c'est d'un cœur léger que j'accepte.

« Les confiseurs qui ont signé la protestation d'hier se sont une assez triste idée de la liberté d'un écrivain. Quant à moi, le jour où je ne pourrai plus écrire, en France, que les bons bonbons donnent de fréquentes indigestions, ce jour-là, je me ferai naturaliser Iroquois.

« Voyez-vous les vigneron de la Gironde, de la Bourgogne et du Beaujolais faire un procès à un philanthrope qui écrivait des articles sur l'ivrognerie ?

« Voyez-vous une personne du sexe faible tenter à Verdun une action civile parce que, dans Rigoleto, le duc de Mantoue claque ?

Femme est volage Comme la plume au vent !

« De pareilles prétentions feraient mourir de rire les juges de Berlin eux-mêmes.

« Quoi qu'il en soit, quand je flétris l'indigestion et ses causes, il est bien entendu que je ne parle que de la confiserie de pacotille, et

que, par conséquent, les signataires de la protestation d'hier ne doivent pas être plus soupçonnés que la femme de César.

« On me fait observer que vos honorables contradicteurs ont voulu vous faire une réclamation. La supposition est admissible, quand on songe aux services que le chocolat rend à la confiserie.

« En nuisant à la confiserie française, M. Payraud se nuisait à lui-même. Tout le monde sait qu'un jour de l'an les chocolatiers vendent de la confiserie, et les confiseurs du chocolat. A ce propos, je rappelle au public que le chocolat Payraud est ruisselant de qualités.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, D'HISTOIRE NATURELLE ET DES ARTS UTILES DE LYON.

Séance du 6 décembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. DELCROS.

M. le président remet une lettre de service émanée du ministère de la guerre qui confère à M. Mottard le titre d'examineur pour la partie agricole et l'avertit de sa prochaine convocation en vue des examens que doivent subir au chef-lieu du département les jeunes gens qui désirent contracter un engagement conditionnel d'un an.

Le ministère de la guerre américain envoie trois exemplaires du relevé clos au 24 novembre des observations météorologiques recueillies dans soixante-douze villes des Etats-Unis.

M. Lafon dit que la tempête qui a signalé son passage sur Paris, mardi dernier, en y renversant plus de 400 cheminées, a coïncidé avec un abaissement très-remarquable du baromètre à Lyon. A 8 h. 35 du matin, le baromètre marquait, à Lyon, 730^{mm}, à peu près comme la veille ; à midi, 732^{mm} ; à 5 h. 30, 727^{mm} ; à 6 h., 726^{mm} ; cette dernière indication a été la plus basse et c'est juste à ce moment que la tempête a commencé à Paris.

La baisse qui a eu une période de 9 heures à Lyon, a été, à ce qu'il paraît, beaucoup plus rapide dans le nord. M. Lafon tire de ces faits la conséquence que les observations barométriques ne sont de quelque valeur pour la prévision du temps qu'autant qu'elles ont lieu à intervalles très-rapprochés ; en effet, si l'on s'était contenté, mardi dernier, de deux observations faites à vingt-quatre heures d'intervalle et à 9 heures du matin, on aurait trouvé 735^{mm} le lendemain comme la veille, et l'on n'aurait pas aperçu la variation remarquable qui a accompagné la tempête de Paris.

La Société procède aux élections du 2^e semestre.

Sont nommés membres titulaires dans la section de l'agriculture : MM. F. Côté et Ponchon de Saint-André ;

Membres titulaires dans la section des sciences : MM. Merget, Chantre et Dieulauf ;

Membres titulaires dans la section de l'industrie : MM. Blanpied, Gensoul et H. Roux.

Sont nommés membres correspondants : M. Luyet, ex membre titulaire, appelé à Bordeaux comme ingénieur en chef des mines, MM. Pélissier et Robinet.

M. Dumortier, trésorier démissionnaire, est remplacé par M. Doumène ; M. Dumortier continuera à faire partie du bureau avec le titre de trésorier honoraire.

Le secrétaire, P. LORENTI.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 27 Décembre 1872.

DEPÊCHES DU SOIR.

27 Décembre. — 3 heures du soir.

Paris, 27 décembre.

On assure que la démission de M. de Bourgoing a été acceptée.

M. Thiers dinera demain chez lord Lyons, mardi chez M. d'Arnim, le 4 janvier chez M. Calmon.

Londres, 27 décembre.

Le Times publie une dépêche de Berlin, d'après laquelle lord Loftus a remis au prince Gortschakoff une note portant que l'Angleterre n'interviendra pas dans les progrès de la Russie dans l'Asie centrale, si l'Afghanistan et les principautés de l'Ann supérieur ne sont pas menacées.

Les Khivasiens ont envahi le territoire russe ; 9,000 assaillants entourent les forts du vieux et du nouvel Emba ; 2,000 infestent la rivière d'Emba ; La Russie envoie des renforts.

New-York, 26 décembre.

30 personnes ont été tuées dans l'accident du chemin de fer Pensylvanie. Ils ont été brûlés vifs.

Le parquet de l'église de William-ports s'est effondré, 14 personnes ont été tuées et 40 blessées. On signale de nombreux sinistres maritimes.

Rome, 27 décembre.

On assure que les relations diplomatiques du Saint-Siège avec la Suisse sont interrompues ; le chargé des affaires du gouvernement pontifical à Lucerne est attendu à Rome avec le personnel de la légation.

Une antre dépêche de Rome, du 26, dit : M. de Bourgoing a présenté aujourd'hui au Vatican M. Cambefort comme chargé d'affaires et a pris congé du pape le soir ; cependant selon des ordres ultérieurs les officiers de l'Oratoire n'iront, dit-on, ni au Vatican ni au Quirinal.

Bilan de la Banque.

Augmentation :

Portefeuille, 37 1/2 millions.

Avances sur lingots, 1/5 millions.

Circulation, 32 1/3 millions.

Trésor, 9 1/2 millions.

Diminution :

Nominaire, 1/20 million.

Comptes particuliers, 3 1/2 millions.

DEPÊCHES DU MATIN.

28 Décembre. — 7 heures du matin.

Paris, 27 décembre.

La deuxième sous-commission de la commission des Trente a examiné aujourd'hui le projet de M. Marcel Barthe, et notamment le mode de nomination de la seconde Chambre.

Elle n'a pris aucune décision ; elle s'est ajournée à vendredi et invitera M. Louis Passy à venir développer son amendement.

Paris, 28 décembre.

Le conseil de guerre a jugé hier M. Delahaye, commerçant du boulevard de Strasbourg, qui a affiché sur sa boutique une pétition « pour chasser les 430 grégins de l'Assemblée qui ont voté contre la dissolution. »

M. Delahaye, accusé d'outrages envers l'Assemblée et de rébellion contre les agents de l'autorité, a été condamné à 2 ans de prison et 200 francs d'amende.

Nantes, 27 décembre.

On vient d'opérer l'arrestation d'un déserteur espagnol et de deux carlistes, prévenus d'assassinat sur la personne du réfugié espagnol José Alsa.

Athènes, 26 décembre.

Les ministres de Russie, d'Aut

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

du 15 au 22 décembre 1872.

Marché aux grains.	Prix moyen.
Blé.....	32 75
Farine ronde.....	30 50
Seigle.....	19 25
Orges.....	16 50
Sarrasin.....	10 50
Mais.....	13 65
Avoine.....	8 32

Marché des bestiaux sur pied (Vaise).	Prix.
Bœuf.....	185
Vache.....	178
Veau.....	220
Mouton.....	206
Porc.....	129

Marché en gros de la Martinière.	Prix.
Dindes.....	7
Oies.....	8 30
Canards.....	5
Volailles.....	2 80
Poulets.....	2 15
Pigeons.....	90
Bœufs.....	1 40
Chèvres.....	9
Framées.....	1 40

Marché en gros des fruits et légumes.	Prix.
Pommes de terre.....	9 90
Châtaignes.....	25

Crée de la marée.	Prix.
Marée fine.....	3
Marée ordinaire.....	11 50

Marché de la pêche.	Prix.
Carpes.....	1 60
Tanches.....	2 50
Brochets.....	3
Brochets.....	3

Crée du gibier.	Prix.
Lièvres.....	6 50
Perdreux.....	2 65
Bécasses.....	2 85
Faisans.....	2 85
Alouettes.....	2 65

Marché en gros des vins à Serin.

Vins de Beaujolais.....	1870.....	58
Vins de Beaujolais.....	1871.....	48
Vins de Beaujolais.....	1872.....	48
Vins de Beaujolais.....	1873.....	48
Vins de Beaujolais.....	1874.....	48

Divers en boutique.	Prix.
Pain de ménage.....	42
Beuf.....	1 90
Vache.....	1 80
Veau.....	2 10
Mouton.....	2 10
Porc.....	2

Divers aux halles.	Prix.
Pain de ménage.....	40
Beuf.....	1 60
Vache.....	1 50
Veau.....	1 90
Mouton.....	1 80
Porc.....	1 75

Fourrages.	Prix.
Foin.....	8 25
Paille.....	6 25

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 26 décembre

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

Thermomètre.	Pression.	État.	Vent.
à 7 h. du m.	740	beau	S

à 6 h.	à 9 h.	à 12 h.	à 3 h.
4	9	9	9

à 6 h.	à 9 h.	à 12 h.	à 3 h.
4	9	9	9

à 6 h.	à 9 h.	à 12 h.	à 3 h.
4	9	9	9

à 6 h.	à 9 h.	à 12 h.	à 3 h.
4	9	9	9

SPECTACLES DU 28 DÉCEMBRE

GRAND-THÉÂTRE

BARBE-BLEUE, opéra-bouffe en 3 actes.

THÉÂTRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE

TOUT LE MONDE ET LA BANQUE, grande

revue fantastique en 3 actes, 1 prologue et 10 ta-

bleaux.

MARIAN DE MARIS, comédie-vaudeville en 1 acte.

On commencera à 7 heures 1/2.

OBLIGATIONS DE LA

VILLE DE PARIS (1871)

TIRAGE DU 10 JANVIER 1873

373.000 fr. de lots

VILLE DE PARIS (1869)

TIRAGE DU 15 JANVIER 1873

250.000 fr. de lots

Pour participer aux chances d'un de ces

tirages il suffit de verser cinq francs par

obligation chez M. Cochard, changeur, 6, rue

de Lyon.

4750

Rente Italienne 5 0/0

La Société Lyonnaise de dépôts et

de comptes-courants et de Crédit

industriel, palais Saint-Pierre, paie dès à

présent, le coupon au 1^{er} janvier. 4804

Grand succès

LA PERLE DES ENCRE

ADMINISTRATIVE — COMMUNICATIVE

Se trouve chez tous les papeteries.